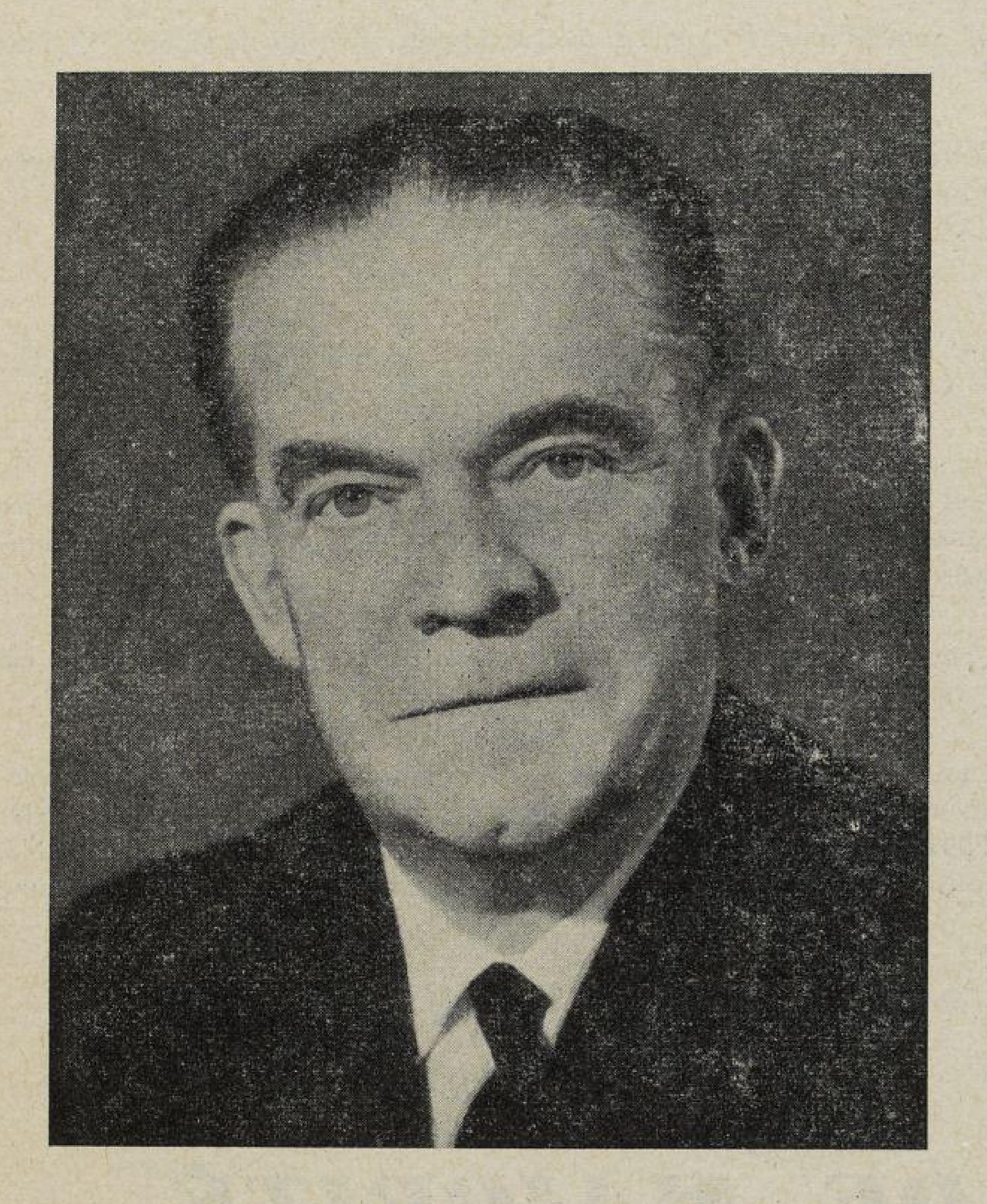
REPUBLIQUE FRANÇAISE | DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 4 ET 11 MARS 1973

1re CIRCONSCRIPTION DE PRIVAS



Paul ANTIER

ANCIEN MINISTRE de l'AGRICULTURE
et de la Marine Marchande

CANDIDAT INDÉPENDANT ET PAYSAN
(C. N. I. P.)

Electrices,
Electeurs,

Paul ANTIER, Maire à 25 ans, Conseiller Général, élu député pour la première fois en 1936, siège dans les Assemblées parlementaires sans interruption, il est actuellement député honoraire.

Engagé en 1939, ***Paul ANTIER*** participe à la campagne de France comme soldat de 2me classe, ayant refusé tous les avantages octroyés aux parlementaires (NI GALONS, NI DECORATIONS).

Après l'Armistice, refusant l'asservissement de la France à la dictature nazie, il est le PREMIER PARLEMENTAIRE A REJOINDRE LE GENERAL DE GAULLE ET LA FRANCE LIBRE.

Le 28 Octobre 1941, il sera CONDAMNE A MORT.

Déchu de ses mandats politiques, ses biens confisqués seront alors vendus.

CONSEILLER DU GENERAL DE GAULLE à Londres, il siège à l'Assemblée Consultative d'Alger.

Après la libération, en complet accord AVEC SON AMI Paul RIBEYRE, ils fondent le " PARTI PAYSAN " il en est élu Président. Par la suite le Parti Paysan fusionne avec les indépendants pour former le " CENTRE NATIONAL DES INDEPENDANTS " (C.N.I.P.).

Trois fois Secrétaire d'Etat, chargé de l'Equipement rural, il devient en 1951 MINISTRE DE L'AGRICULTURE.

Il se bat pour donner à l'agriculture la place qui lui revient et revalorise les prix agricoles — par exemple, il fixe le prix du blé pour la récolte 1951-1952 à 3600 af. le quintal et c'est LA PLUS IMPORTANTE REVALORISATION QUE L'AGRICULTURE N'AIT JAMAIS CONNUE.

Dans le Cabinet Edgar Faure 1955, ***Paul ANTIER*** sera titulaire du portefeuille de la Marine Marchande et décide, à cette époque, la mise en chantier du paquebot « FRANCE ».

En 1958, à la suite de désaccords avec le Général de Gaulle, notamment sur les problèmes agricoles, l'indexation des prix et sur le règlement de l'affaire Algérienne, il se retire provisoirement de la vie parlementaire et il se consacre alors, à la défense de la paysannerie, du petit et moyen commerce, de l'artisanat, de l'entreprise libre.

Il est Candidat à l'Election Présidentielle de 1965 et dans un but d'efficacité, il se DESISTERA EN FAVEUR DE MONSIEUR LECANUET.

PARCE QUE VOUS VOULEZ :

- Le respect de la Constitution de 1958, de celle qui a été votée par le peuple français, et non de celle qu'une PRATIQUE DETESTABLE A DEFORMEE.

- Réviser les attributions de l'Etat par une VERITABLE REFORME ADMINISTRATIVE avec la ferme volonté de mettre en œuvre : la DECENTRALISATION VERITABLE, ou certains pouvoirs relevant de l'Administration Centrale ou des Préfets SERONT TRANSFERES au CONSEIL GENERAL, ainsi que les CREDITS CORRESPONDANTS.

- Que cesse une INFLATION SYSTEMATIQUE admise par l'actuel gouvernenment, d'où la HAUSSE CONSTANTE et CATASTROPHIQUE du COUT de la VIE.

- Mettre un terme à une FISCALITE QUI DEVIENT INSUPPORTABLE (notre T.V.A. est la plus élevée d'Europe) et entreprendre — enfin — une profonde réforme fiscale sans cesse promise, MAIS JAMAIS REALISEE pour aboutir à la clarté et à la simplicité des systèmes d'imposition et à une MODERATION du MONTANT des IMPOTS.

- DEFENDRE L'ENTREPRISE PERSONNELLE et FAMILIALE contre les excès de la concentration et lui permettre d'affronter les mutations de notre société.

- Une politique agricole qui définisse clairement la SAUVEGARDE de l'EXPLOITATION FAMILIALE, la RECHERCHE de la PARITE ECONOMIQUE et SOCIALE, l'organisation des marchés, le rôle de l'agriculture dans la société industrielle et rétablira l'indéxation des prix, l'abolition des contraintes et tracasseries administratives (telles par exemple, celles dont sont victimes les bouilleurs de cru).

- FAVORISER l'EXPANSION ECONOMIQUE par la liberté d'entreprendre et le progrès social dont elle est la garantie, et par l'implantation d'industries nouvelles.

- L'AMELIORATION du NIVEAU de VIE pour tous conséquence du progrès économique, et plus particulièrement pour ceux qui restent les plus défavorisés comme victimes des évènements ou des circonstances : ANCIENS COMBATTANTS, VIEILLARDS, HANDICAPES PHYSIQUES, MUTILES du TRAVAIL, ARTISANS, PETITS COMMERÇANTS qui subissent la contrainte de l'évolution économique, et en leur garantissant une retraite minimum.

- GARANTIR aux RAPATRIES, l'exécution complète des engagements pris à leur égard.

CHANGEZ DE MAJORITÉ

votez : PAUL ANTIER

ANCIEN MINISTRE DE L'AGRICULTURE

CANDIDAT INDÉPENDANT ET PAYSAN (C. N. I. P.)

Suppléant : **Pierre PIÉRI**

Déporté 1943-45 - Officier de la Légion d'Honneur
Maire de BOURG-SAINT-ANDÉOL 1947 à 1971
Ancien Conseiller Général - Commerçant

Vu : Le Candidat,

IMP MODERNE - PRIVAS